



**FEUQ**

*Ensemble pour l'éducation !*

---

## ***L'importance des étudiants internationaux au Québec***

---

*Mémoire de la FEUQ présenté dans le cadre des consultations sur la  
stratégie d'immigration 2012-2015 du Québec*

**Fédération étudiante universitaire du Québec**

*La Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) est une organisation qui regroupe 15 associations étudiantes comptant plus de 125 000 étudiants de tous les cycles d'études et de toutes les régions du Québec. Établie depuis 1989, elle a pour principal mandat de défendre les droits et intérêts des étudiants auprès des gouvernements et des intervenants du domaine de l'éducation. Depuis maintenant plus de vingt ans, elle s'est employée à défendre une éducation humaniste comme choix de société. Elle s'attarde particulièrement à défendre ses membres avant, pendant et après leur passage à l'université en revendiquant, en particulier, une éducation accessible et de qualité.*

## **Fédération étudiante universitaire du Québec**

15, rue Marie-Anne Ouest  
2<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)  
H2W 1B6  
Téléphone : (514) 396-3380  
Télécopieur : (514) 396-7140

<b>Analyse et rédaction</b>	<b>Ariane Campeau, vice-présidente aux affaires sociopolitiques</b>
Révision linguistique	Mathieu LeBlanc, attaché de presse
Mise en page	Ariane Campeau, vice présidente aux affaires sociopolitiques

Tous droits réservés – FEUQ 2011

## Les associations étudiantes membres de la FEUQ

---



**ADEESE -UQAM**  
Association des étudiantes et des étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Montréal



**AECSP**  
Association des étudiants des cycles supérieurs de Polytechnique



**AEENAP**  
Association étudiante de l'École nationale d'administration publique



**AéESG**  
Association étudiante de l'École des Sciences de la gestion de l'UQAM



**AEP**  
Association des étudiants de Polytechnique



**AEUCS**  
Association des étudiants de l'INRS Urbanisation Culture et Société



**AGECALE**  
Association générale des étudiants et étudiantes du Campus de Lévis



**AGECAR**  
Association générale des étudiants du campus à Rimouski



**AGEIAF**  
Association générale étudiante de l'Institut Armand-Frappier



**AGEUQAT**  
Association générale étudiante de  
l'Université du Québec en Abitibi-  
Témiscamingue



**CSU**  
Concordia Student Union



**FAËCUM**  
Fédération des associations  
étudiantes du campus de  
l'Université de Montréal



**FEUS**  
Fédération étudiante de l'Université  
de Sherbrooke

**MAGE-UQAC**  
Mouvement des associations  
générales étudiantes de  
l'Université du Québec à  
Chicoutimi

**PGSS**  
Post-Graduate Students' Society  
of McGill University

## Sommaire

---

C'est dans le cadre des consultations sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015 que la FEUQ présente ce mémoire. Pour la Fédération, une politique d'immigration ne peut être complète sans des mesures d'attraction et de rétention des étudiants internationaux. Tout d'abord, nous présenterons un portrait de ces étudiants. Par la suite, nous émettrons trois grandes propositions sur les frais de scolarité pour les étudiants internationaux, nous proposerons la mise en place d'un crédit d'impôt pour inciter ces derniers à s'installer au Québec et pour finir, nous aborderons la problématique de l'assurance-maladie pour ces étudiants.

Les étudiants internationaux représentent une part importante de l'effectif étudiant au Québec<sup>1</sup>.

- À l'automne 2009, on en dénombrait 24 475 (soit 9,1 % de l'effectif étudiant total) dans nos universités, 15 660 au premier cycle (7,6 % de l'effectif étudiant total), 5 692 au 2<sup>e</sup> cycle (11,8 % de l'effectif étudiant total) ainsi que 3 123 au 3<sup>e</sup> cycle (22,9 % de l'effectif étudiant total).
- Le Québec attirait une proportion de 22,7 % des étudiants internationaux venant étudier au Canada, une performance décroissante depuis le début des années 2000.
- En 2009, 58,9 % de ces étudiants avaient choisi de fréquenter une université francophone et 77 % de la totalité des étudiants internationaux fréquentaient une université située à Montréal, ce qui démontre la difficulté qu'éprouvent les universités situées en région à les attirer.

Les étudiants universitaires internationaux sont des candidats de choix à l'immigration :

- Leur recrutement se fait sur place
- Nombre d'entre eux maîtrisent bien le français
- Ils ont apprivoisé nos codes culturels
- Ils ont été formés au Québec

C'est pourquoi la deuxième section de ce mémoire se consacre aux mesures à mettre en place afin d'améliorer les taux de rétention du Québec

- La politique de frais de scolarité du Québec pour les étudiants internationaux est en complète inadéquation avec la volonté de les attirer dans nos universités. En 2007-08, ils payaient plus de 7 fois le montant assumé par les étudiants québécois. Ces étudiants sont durement touchés par les hausses successives de frais de scolarité que le gouvernement du Québec a imposées depuis 2007. De plus, le MELS a signifié au dernier budget son intention de réviser sa politique relative aux frais de scolarité pour les étudiants internationaux.
  - Ces étudiants doivent payer les mêmes frais de scolarité que les étudiants québécois, qui auront déjà augmenté de 100 \$ par année entre 2007 et 2012

---

<sup>1</sup> MELS. 2010. *Étudiantes et étudiants étrangers dans le réseau universitaire québécois au trimestre d'automne*. Québec : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

(500 \$ à terme) et qui seront augmentés de 325 \$ par année entre 2012 et 2017, soit 1625 \$ à dans 5 ans.

- À cela s'ajoutent les frais institutionnels obligatoires qui étaient en moyenne de 621 \$ en 2010-11.
  - De plus, le MELS autorise la facturation d'un montant forfaitaire qui atteignait en 2010-2011 375,57 \$ par crédit pour les étudiants inscrits dans des disciplines légères et de 427,02 \$ par crédit pour ceux inscrits dans des disciplines lourdes.
  - Les universités sont aussi autorisées à charger un supplément pouvant atteindre jusqu'à 10 % du montant forfaitaire.
  - Finalement, les frais sont tout simplement dérèglementés pour six familles de programmes soit administration, informatique, génie, droit, mathématique et sciences pures.
- Un autre coût important auquel font face les étudiants internationaux est l'adhésion à un régime d'assurance-maladie qui leur est imposé. Ces régimes ne sont pas uniformes, coûtent extrêmement cher (entre 578 \$ et 792 \$ par année en 2009), augmentent de façon imprévisible et comportent plusieurs services qui ne seront, pour la plupart, pas utilisés par les étudiants. C'est pourquoi il est urgent pour le gouvernement de se pencher sur cette question.
  - Une des propositions novatrices de la FEUQ en cette matière est d'instaurer un crédit d'impôt pour les étudiants internationaux désirant s'installer au Québec. Ceux-ci font face à des frais de scolarité plus élevés que leurs confrères québécois et une telle facture décourage certainement beaucoup d'étudiants d'étudier au Québec, alors que d'autres préféreront retourner dans leur pays après leurs études. Instaurer un crédit d'impôt pour les étudiants qui choisiraient de s'installer au Québec permettrait d'attirer plus d'étudiants internationaux et de dynamiser l'économie québécoise avec une main-d'œuvre formée au Québec et hautement qualifiée.

En somme, ce ne sont pas les solutions qui manquent pour faire face aux défis du Québec de demain. Il y a encore beaucoup à faire pour que le Québec se dote d'une politique sur les étudiants internationaux tant sur le plan de l'attraction que de la rétention.

## *Liste des recommandations*

---

1. Que le gouvernement gèle les frais différenciés pour les étudiants internationaux et Canadiens ne résidant pas au Québec. (CAU-243 (5.5.1)).
2. Que le gouvernement élimine la dérèglementation des six familles de programme pour les étudiants internationaux et Canadiens ne résidant pas au Québec.
3. Que le gouvernement du Québec se penche sur la question des assurances maladie offertes aux étudiants internationaux afin de diminuer la pression financière provenant de ces polices d'assurance privées auxquelles souscrivent les étudiants internationaux. (CASP-463 (9.3))
4. Que le gouvernement du Québec offre un crédit d'impôt pour les étudiants internationaux et canadiens non résidents du Québec qui choisissent d'immigrer au Québec, afin de voir leurs frais différenciés remboursés (CASP-100 (9.3)).

## *Liste des acronymes*

---

AUCC	Association des universités et collèges du Canada
BCEI	Bureau canadien de l'éducation internationale
CASP	Commission des affaires sociopolitiques de la FEUQ
CAU	Commission des affaires universitaires de la FEUQ
CCAFE	Comité consultatif de l'Aide financière aux études
CNCS-FEUQ	Conseil national des cycles supérieurs de la FEUQ
CRÉ	Conférence régionale des élus
CREPUQ	Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
CSE	Conseil supérieur de l'éducation
ÉNAP	École nationale d'administration publique
ETS	École de Technologie Supérieure
FEUQ	Fédération étudiante universitaire du Québec
FIO	Frais institutionnels obligatoires
HEC	Hautes études commerciales
INRS	Institut nationale de recherche scientifique
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce du Canada
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MICC	Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
RQAP	Régime québécois d'assurance parentale
UQAM	Université du Québec à Montréal
UQTR	Université du Québec à Trois-Rivières

## *Table des matières*

---

<b>1. Introduction</b>	<b>6</b>
<b>2. Contexte</b>	<b>7</b>
2.1. <i>Les étudiants internationaux : Qui sont-ils ?</i>	7
2.2. <i>Les étudiants internationaux : Où vont-ils ?</i>	9
<b>3. L'attraction des étudiants internationaux</b>	<b>11</b>
3.1. <i>Avant les études : les frais de scolarité</i>	12
3.2. <i>Après les études : les régimes d'assurance-maladie</i>	16
3.3. <i>Après les études : un crédit d'impôt</i>	17
<b>4. Conclusion</b>	<b>18</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>19</b>

## 1. Introduction

---

Nous le savons, au Québec comme dans d'autres juridictions du monde, nous sommes présentement confrontés à un vieillissement accentué de la population, ce qui fait en sorte de diminuer considérablement le bassin de main-d'œuvre qualifiée sur lequel les entreprises et les gouvernements peuvent miser pour stimuler l'économie. D'après une étude produite par Emploi-Québec en 2009, la population de 15 à 64 ans qui fournit encore aujourd'hui l'essentiel de la main-d'œuvre finira bientôt de croître et amorcera son déclin en 2013. Face à ces prévisions alarmantes, il est important de considérer de nouvelles solutions au renouvellement de la main d'œuvre et l'une d'entre elles serait de favoriser la rétention des étudiants internationaux de niveau postsecondaires. Ces derniers sont effectivement un bassin d'immigration fort intéressant en raison de leur immersion dans la culture québécoise et de leurs compétences acquises au sein de nos institutions. D'ailleurs le Gouvernement du Québec, sur son portail internet, reconnaît l'apport de ces nouveaux citoyens à la société québécoise sur les plans culturel, social et économique de même que sur les plans scientifique et technologique.

Cependant, lorsque nous observons le cheminement universitaire d'un étudiant international, nous pouvons constater des incohérences flagrantes dans les discours du gouvernement québécois lorsque ce dernier nous parle d'attraction et de rétention, la plus évidente résidant dans les hausses substantielles des frais de scolarité pour ces étudiants. C'est pourquoi, dans le cadre de ses travaux, la FEUQ s'est penchée sur le passage des étudiants internationaux au Québec et elle émet des recommandations à cet égard.

Par le biais de cet avis, la FEUQ désire alimenter les discussions pour finalement développer des stratégies concrètes pour améliorer l'intégration des étudiants internationaux ce qui favorisera une plus grande rétention de ces derniers.

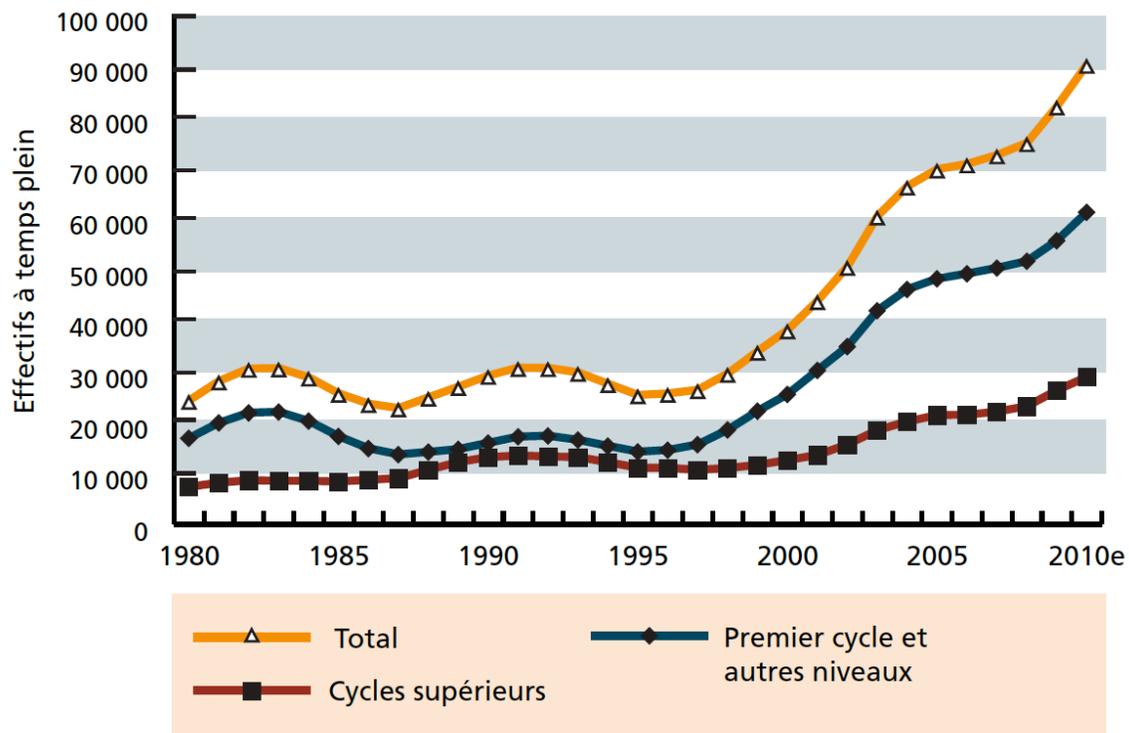
## 2. Contexte

Il convient tout d'abord de cerner le profil des étudiants internationaux au Québec. Nous en tracerons donc un portrait statistique : leur nombre, leur provenance ainsi que leur destination d'études (par universités et par grand domaine d'études).

### 2.1. Les étudiants internationaux : Qui sont-ils ?

Les données de 2011 indiquent qu'au Canada, le nombre d'étudiants internationaux ne cesse d'augmenter (voir graphique I ;AUCC, 2011, p. 16). Il s'agit donc d'un phénomène important, et rien ne permet d'affirmer que la tendance ira en s'inversant, puisque de nouveaux acteurs s'ajoutent, tant du côté des pays qui reçoivent ces étudiants (Nouvelle-Zélande, Australie, Afrique du Sud) que des économies émergentes, toujours en mal d'une main-d'œuvre qualifiée (Chine, Inde, mais aussi le Maghreb, pour le Québec).

Graphique I - Nombre d'étudiants universitaires internationaux à temps plein au Canada, 1980-2010



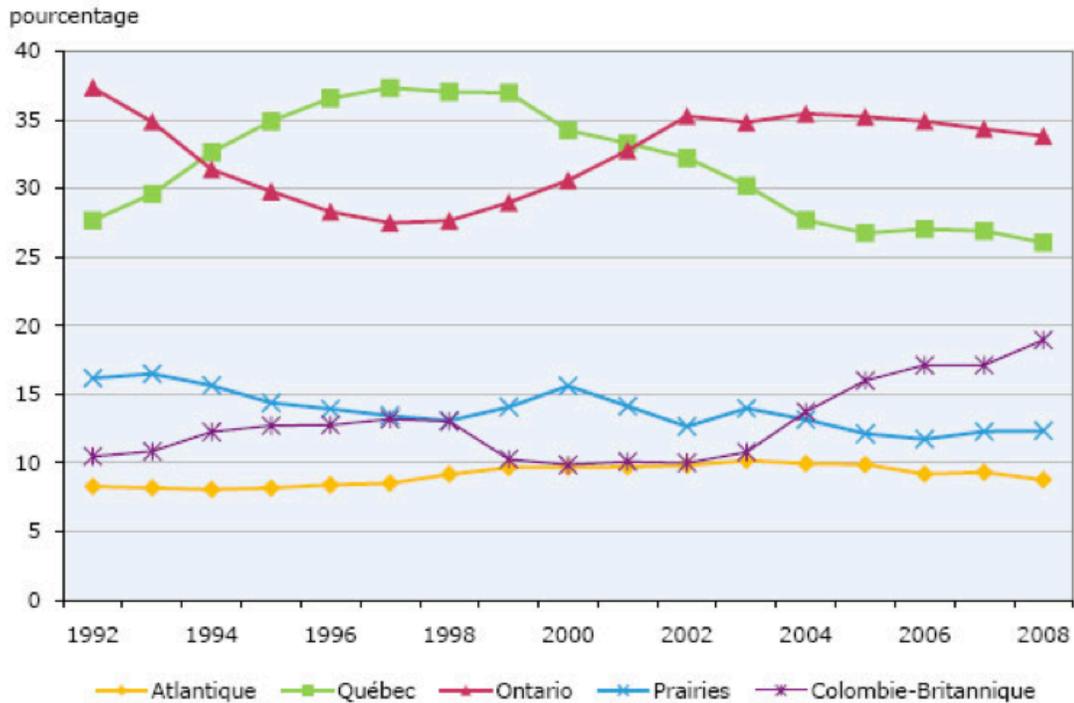
Source : Statistique Canada, in AUCC, 2011

Au Canada, en 2009, l'effectif d'étudiants étrangers atteignait 107 441 personnes au niveau universitaire, une progression de 102 % depuis 2000 (CIC, 2010). De ce nombre, 24 475 étudiaient au Québec (MELS, 2010) soit 22,7 % de l'effectif canadien. Ce chiffre, près du poids démographique de la province<sup>2</sup> (ISQ, 2010)

<sup>2</sup> Le poids démographique du Québec dans le Canada en juillet 2010 était de 23,2%

reste cependant inférieur au poids total de l'effectif étudiant universitaire du Québec qui se situe, pour l'année 2008-2009, à 24,2 % de l'effectif canadien selon les données de Statistiques Canada (2010). Le tableau II démontre bien la performance décroissante du Québec en matière d'attraction de ces étudiants.

Graphique II - Région de destination des étudiants internationaux au Canada, 1992 à 2008



Source : Statistique Canada, 2011

Les étudiants internationaux représentent une part croissante de l'effectif étudiant universitaire québécois, passant de 7,7% à 9,1 % de l'effectif total au cours de la période 2002-2009 (MELS, 2009 et 2010; CRÉPUQ, 2009). De plus, comme le démontre le tableau I, on constate que le nombre d'étudiants internationaux augmente selon le cycle d'études.

Tableau I - Proportion d'étudiants internationaux aux différents cycles universitaires, automne 2009

	1 <sup>er</sup> cycle	2e cycle	3e cycle	Total
<b>Étudiants internationaux</b>	15 660	5 692	3 123	24 475
<b>Total étudiants*</b>	206 156	48 393	13 618	268 167
<b>Rapport internationaux/total (%)</b>	7,6	11,8	22,9	9,1

Source : MELS, 2010 et CRÉPUQ, 2009

\*Sans la TÉLUQ

## 2.2. Les étudiants internationaux : Où vont-ils ?

En ce qui concerne l'université d'accueil, on constate sans peine que certaines institutions réussissent à attirer un nombre toujours croissant d'étudiants internationaux. C'est le cas, entre autres, de l'Université de Concordia, de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et de l'Université du Québec à Trois-Rivière (UQTR). Leur répartition entre les établissements est également fort débalancée.

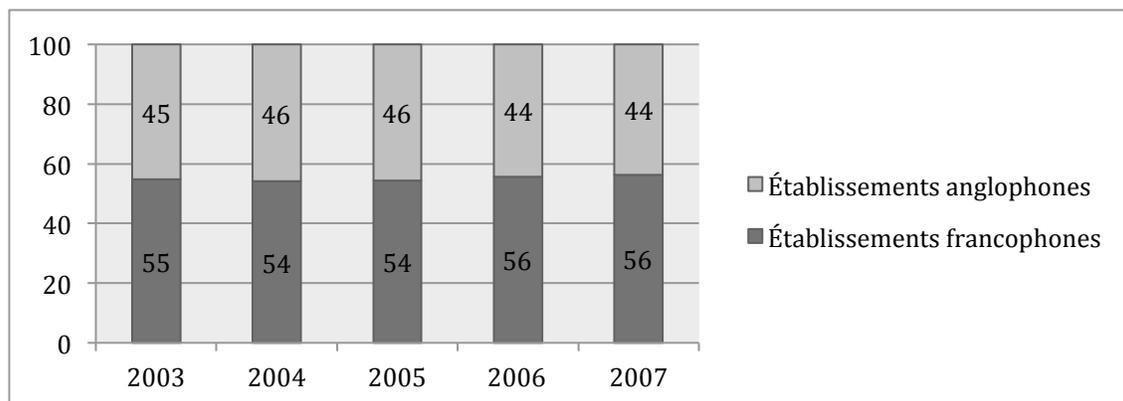
Tableau II - Évolution du nombre d'étudiants internationaux dans les universités québécoises

Université	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Variation	Effectif
							2005/2000	Étrangers/total
Université McGill	4 503	4 786	5 106	5 401	5 508	5 470	21,5 %	17,7 %
Université Concordia	1 653	1 923	2 368	3 076	3 440	3 605	118,1 %	11,5 %
Université de Montréal	2 027	2 211	2 514	2 676	2 791	2 833	39,8 %	7,0 %
Université du Québec à Montréal	1 739	2 725	3 008	3 195	2 705	2 534	45,7 %	6,4 %
Université Laval	1 900	1 974	2 015	2 024	2 006	1 964	3,4 %	5,4 %
École des hautes études commerciales	791	779	898	1 022	954	1 064	34,5 %	9,4 %
École polytechnique	858	942	959	1 024	1 003	1 010	17,7 %	18,9 %
Université de Sherbrooke	690	634	669	770	869	952	38,0 %	4,7 %
Université du Québec à Trois-Rivières	365	376	433	499	529	608	66,6 %	5,9 %
Université du Québec en Outaouais	163	173	253	247	248	247	51,5 %	4,5 %
Université Bishop's	194	208	198	200	195	210	8,2 %	7,8 %
Université du Québec à Rimouski	170	157	165	168	187	206	21,2 %	3,9 %
Université du Québec à Chicoutimi	101	98	115	150	160	172	70,3 %	2,7 %
École de technologie supérieure	126	127	147	170	176	153	21,4 %	3,4 %
Institut national de la recherche scientifique	77	77	80	90	103	113	46,8 %	21,9 %
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	35	25	40	36	53	66	88,6 %	2,7 %
École nationale d'administration publique	22	45	53	24	22	58	163,6 %	3,3 %
Télé-Université	111	120	85	162	41	54	-51,4 %	0,8 %
<b>Total</b>	<b>15 525</b>	<b>17 380</b>	<b>19 106</b>	<b>20 934</b>	<b>20 990</b>	<b>21 319</b>	<b>37,3 %</b>	<b>8,2 %</b>

Source : Vierstraete, 2007

Sur le plan de la langue d'enseignement choisie, l'attraction exercée par les établissements anglophones est très forte. En effet, au trimestre d'automne 2007, 44 % des étudiants internationaux avaient choisi une institution anglophone (MELS, 2008) alors qu'à l'automne 2009, cette proportion passait à 41,1 %. L'attraction des établissements universitaires anglophones demeure un atout précieux dans la compétition interuniversitaire mondiale des études supérieures. Sur ce plan, on notera, ainsi que le montre le graphique III, que la proportion d'étudiants internationaux choisissant une université francophone versus une université anglophone demeure relativement stable dans le temps.

Graphique III - Pourcentage d'étudiants internationaux par langue d'enseignement de l'établissement, 2003-2007



Source : MELS, 2008.

Il faut donc constater que les établissements francophones peinent davantage que les établissements anglophones à attirer des étudiants internationaux et cela est un problème particulièrement criant pour les universités situées en région. En effet, sur l'ensemble des étudiants internationaux de niveau universitaire, près de 77 % fréquentaient un établissement situé à Montréal (MELS, 2009). Or, les régions du Québec, aux prises avec un contexte démographique difficile, bénéficieraient de la venue de ces étudiants.

### 3. L'attraction des étudiants internationaux

---

Force est de constater que les étudiants universitaires internationaux représentent des candidats de choix à l'immigration. Le MICC, dans le document de consultation visant à déterminer les objectifs en matière d'immigration pour le gouvernement du Québec (2008-2010), affirmait ceci :

*« Les étudiants étrangers diplômés d'un établissement d'enseignement au Québec et les travailleurs temporaires peuvent constituer un apport bénéfique à la société québécoise. En effet, ces personnes sont déjà sur le territoire depuis quelque temps, connaissent et partagent les valeurs du Québec et leur processus d'intégration est déjà commencé. »*  
(MICC, 2011)

La FEUQ, dans un avis datant de 2004 et repris par la CRÉ de Montréal (2006), notait quatre grands avantages des candidats étudiants internationaux à l'immigration :

- *Leur recrutement se fait sur place.* Dans *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2008-2010* (document de consultation), on pouvait lire que le recrutement et la sélection des immigrants dans les pays faiblement ou moyennement développés s'avèrent souvent « laborieux » dans la mesure où il est difficile de trouver des candidats en adéquation avec les caractéristiques recherchées. Dans les pays développés, il faut au contraire promouvoir le Québec et convaincre les candidats à l'immigration que nos attraits et atouts surpassent ceux des pays concurrents (États-Unis, Australie, Royaume-Uni, Nouvelle-Zélande, etc.), tâche que le MICC qualifie « d'ardue ». Dans les deux cas, cela suppose des ressources, du personnel sur place et du temps.
- *Leur connaissance de la langue française.* À l'argument précédent s'ajoute aussi celui de la connaissance du français. Nonobstant le fait qu'un peu plus de 4 étudiants internationaux sur 10 fréquentent un établissement de langue anglaise, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'un bassin d'immigrants majoritairement francophone ou francisé. Raison de plus pour nous tourner vers ces jeunes qui après trois, quatre, cinq (voir plus) années d'études universitaires chez nous auront acquis une connaissance pragmatique de la langue française.
- *Ils ont apprivoisé nos codes culturels.* Le réseau d'éducation postsecondaire possède aussi l'avantage d'agir comme un formidable agent d'intégration, le milieu étudiant étant traversé par tous les courants actuels de notre société : culturels, sociaux et politiques. De même, le milieu universitaire est un endroit idéal pour créer des réseaux qui seront cruciaux à la sortie des études pour obtenir un emploi, un élément noté par le BCEI (2007); sans compter que leur présence prolongée au Québec les rend aptes à saisir les codes culturels de notre société, ce qui est loin d'être négligeable pour approfondir et réussir leur intégration.
- *Ils ont été formés au Québec.* La reconnaissance des acquis et des diplômes est un enjeu crucial pour réussir l'intégration de la personne immigrante. Or, ce processus est toujours l'objet de critiques vigoureuses, puisqu'il est

complexe, fastidieux et parsemé d'obstacles. Ce contexte rend l'immigration des étudiants internationaux encore plus intéressante puisque, étant formés ici, l'ajout de cours d'appoint ou de processus de certification des compétences n'est que très rarement nécessaire. Ils sont prêts, dès l'obtention de leur diplôme et moyennant l'acquisition ultérieure d'expériences professionnelles pertinentes, à participer à notre dynamisme économique. Plus encore, leurs diplômes sont synonymes de confiance pour maints employeurs québécois.

Reste qu'en matière d'attraction et de rétention des étudiants internationaux au Québec, beaucoup de chemin reste à faire, tant avant, pendant, qu'après les études.

### 3.1. *Avant les études : les frais de scolarité*

La hausse des frais assumés par les étudiants internationaux lors de leur formation universitaire est la conjonction de trois facteurs : le laxisme du gouvernement face aux universités à qui il a donné le droit de charger un montant forfaitaire ainsi que d'imposer n'importe quel montant dans six familles de programmes, le dégel des droits de scolarité et la hausse constante et incontrôlée des frais afférents depuis de nombreuses années.

Depuis 1994, le gel des droits de scolarité assurait l'accessibilité aux études universitaires. La politique d'accessibilité, alors en cours, reposait sur la conviction qu'une éducation accessible et de qualité représente un bien inestimable pour l'ensemble de la société québécoise, et qu'elle constitue donc une responsabilité collective, et non seulement individuelle. Le gouvernement du Parti libéral du Québec a choisi en 2007 qu'il abandonnait la politique du gel des droits de scolarité. Imposer un dégel a mis en péril l'accessibilité aux études universitaires. Lors du budget 2011-2012, le gouvernement du Québec a annoncé que les droits de scolarité seraient une fois de plus augmentés, à raison de 325 \$ par année pour une augmentation de 1625 \$ à terme, niant encore la politique d'accessibilité telle qu'établie avant 2007.

Pour les étudiants internationaux, les droits de scolarité exigés sont encore plus imposants, puisqu'aux frais payés par les étudiants québécois s'ajoutent :

1. Un montant forfaitaire défini par le MELS; les disciplines dites lourdes coûtent plus cher que les disciplines dites légères
2. Un montant facultatif : les universités peuvent également exiger des étudiants étrangers un montant équivalent au maximum à 10 % du montant forfaitaire.

De plus, une dérèglementation des montants forfaitaires au 1er cycle est prévue dans six disciplines : administration, informatique, génie, droit, mathématiques et sciences pures. Ce sont plus de 45 % des étudiants internationaux qui étudient dans ces programmes (Julien, 2005). Les sommes ainsi recueillies sont entièrement conservées par les administrations universitaires.

Le tableau III nous permet de suivre l'évolution des frais assumés au cours des dernières années. Notons que les frais imposés dans les programmes dérèglementés n'y sont pas comptabilisés. Ainsi, en 2010-2011 à la catégorie A de programmes du premier cycle universitaire, les droits de scolarité payés par les étudiants internationaux étaient plus de 7 fois plus élevés que ceux assumés par les étudiants québécois (MELS, 2011).

**Tableau III - Évolution des droits de scolarité pour les étudiants québécois et internationaux, 2005-2006 à 2011-2012 (\$ courants)**

		2005-2006		2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	Cycle	Montant par crédit	Montant pour 30 crédits												
Droits de scolarité de base	1 <sup>er</sup> A	55,61	1 668,30	55,61	1 668,30	58,94	1 768,20	62,27	1 868,10	65,60	1 968,00	68,93	2 067,90	72,26	2 167,80
	1 <sup>er</sup> B	55,61	1 668,30	55,61	1 668,30	58,94	1 768,20	62,27	1 868,10	65,60	1 968,00	68,93	2 067,90	72,26	2 167,80
	2 <sup>e</sup>	55,61	1 668,30	55,61	1 668,30	58,94	1 768,20	62,27	1 868,10	65,60	1 968,00	68,93	2 067,90	72,26	2 167,80
	3 <sup>e</sup>	55,61	1 668,30	55,61	1 668,30	58,94	1 768,20	62,27	1 868,10	65,60	1 968,00	68,93	2 067,90	72,26	2 167,80
Droits forfaitaires pour les étudiants internationaux	1 <sup>er</sup> A	319,28	9 578,40	332,05	9 961,50	348,60	10 458,00	369,52	11 085,60	395,39	11 861,70	427,02	12 810,60	ND	ND
	1 <sup>er</sup> B	280,80	8 424,00	292,03	8 760,90	306,60	9 198,00	325,00	9 750,00	347,75	10 432,50	375,57	11 267,10	ND	ND
	2 <sup>e</sup>	280,80	8 424,00	292,03	8 760,90	306,60	9 198,00	325,00	9 750,00	347,75	10 432,50	375,57	11 267,10	ND	ND
	3 <sup>e</sup>	247,52	7 425,60	257,42	7 722,60	269,85	8 095,50	286,04	8 581,20	306,06	9 181,80	330,54	9 916,20	ND	ND
Droits additionnels à la discretion des universités	1 <sup>er</sup> A	-	-	-	-	34,86	1 045,80	36,95	1 108,50	39,54	1 186,20	42,70	1 281,00	ND	ND
	1 <sup>er</sup> B	-	-	-	-	30,66	919,80	32,50	975,00	34,78	1 043,40	37,56	1 126,80	ND	ND
	2 <sup>e</sup>	-	-	-	-	30,66	919,80	32,50	975,00	34,78	1 043,40	37,56	1 126,80	ND	ND
	3 <sup>e</sup>	-	-	-	-	26,99	809,70	28,60	858,00	30,61	918,30	33,05	991,50	ND	ND
<b>Total</b>															
Étudiants québécois	1 <sup>er</sup> A	55,61	1 668,30	55,61	1 668,30	58,94	1 768,20	62,27	1 868,10	65,60	1 968,00	68,93	2 067,90	72,26	2 167,80
	1 <sup>er</sup> B	55,61	1 668,30	55,61	1 668,30	58,94	1 768,20	62,27	1 868,10	65,60	1 968,00	68,93	2 067,90	72,26	2 167,80
	2 <sup>e</sup>	55,61	1 668,30	55,61	1 668,30	58,94	1 768,20	62,27	1 868,10	65,60	1 968,00	68,93	2 067,90	72,26	2 167,80
	3 <sup>e</sup>	55,61	1 668,30	55,61	1 668,30	58,94	1 768,20	62,27	1 868,10	65,60	1 968,00	68,93	2 067,90	72,26	2 167,80
Étudiants internationaux	1 <sup>er</sup> A	374,89	11 246,70	387,66	11 629,80	407,54	12 226,20	431,79	12 953,70	460,99	13 829,70	495,95	14 878,50	ND	ND
	1 <sup>er</sup> B	336,41	10 092,30	347,64	10 429,20	365,54	10 966,20	387,27	11 618,10	413,35	12 400,50	444,50	13 335,00	ND	ND
	2 <sup>e</sup>	336,41	10 092,30	347,64	10 429,20	365,54	10 966,20	387,27	11 618,10	413,35	12 400,50	444,50	13 335,00	ND	ND
	3 <sup>e</sup>	303,13	9 093,90	313,03	9 390,90	328,79	9 863,70	348,31	10 449,30	371,66	11 149,80	399,47	11 984,10	ND	ND

Sources : MELS, Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire, 2005-2006 à 2010-2011.

Notes : Les formations de 1er cycle de type A comprennent les programmes du secteur médical, périmédical, paramédical et des sciences pures et appliquées. Les formations de 1er cycle de type B comprennent les autres programmes de 1er cycle. Étudiants internationaux : les montants totaux pour 2007-2008 à 2010-2011 comprennent la marge de manœuvre de 10% laissée à la discrétion des universités.

En ce qui concerne les frais afférents, ou frais institutionnels obligatoires (FIO), notons que le MELS a édicté de nouvelles règles budgétaires en 2007 visant à restreindre la montée incontrôlée de ces frais. Ces frais continuent toutefois de monter à chaque année et sont très élevés dans certaines institutions.

Tableau IV - Évolution de la moyenne québécoise des frais supplémentaires (selon la définition de Statistique Canada)

	03-04	04-05	05-06	06-07r	07-08r	08-09	09-10	10-11p
<b>Premier cycle</b>	522	544	596	574	619	602	615	633
<b>Cycles supérieurs</b>	549	563	620	615	653	717	554	573
<b>Moyenne</b>	526	548	600	558	626	603	602	621
<b>Croissance</b>	6,20%	4,00%	9,49%	-7,00%	12,19%	-3,67%	-0,17%	3,16%

Source : (Statistique Canada, 1995-2008)

Note : les données pour 2008-09 incluent des estimés pour certaines universités dont les frais réels n'avaient pas été fixés au moment de l'enquête. De plus, les données pour l'années 10-11 sont aussi des données préliminaires. Par ailleurs, les données concernant les années 06-07 et 07-08 sont des données révisées selon une nouvelle grille de calcul. Finalement, les données 09-10 et 10-11 ont fait l'objet de changement méthodologique puisque les frais chargés pour certaines assurances ont été retirés du calcul.

Les étudiants internationaux seront tout aussi durement frappés par le dégel des droits de scolarité qui affecteront les étudiants québécois. De plus, lors du budget 2011-2012, le gouvernement du Québec a mentionné ses intentions de réviser sa politique de frais de scolarité pour les étudiants internationaux, ce qui n'augure rien de bon pour ces derniers. Est-il besoin de rappeler que les hausses peuvent gravement nuire aux efforts de recrutement du Québec de personnel hautement qualifié, pourtant vital à la poursuite des activités de recherche et d'innovation. De ce fait, la FEUQ est d'avis que l'éducation supérieure doit être rendue accessible au plus grand nombre, peu importe la condition ou le statut.

#### **Recommandation n. 1**

Que le gouvernement gèle les frais différenciés ~~au niveau de 2006-2007~~ pour les étudiants internationaux et Canadiens ne résidant pas au Québec. (CAU-243 (5.5.1)).

#### **Recommandation n. 2**

Que le gouvernement élimine la dérèglementation des six familles de programme pour les étudiants internationaux et Canadiens ne résidant pas au Québec.

### 3.2. Pendant les études : les régimes d'assurance-maladie

Pour venir étudier au Québec, les étudiants internationaux sont tenus d'être couverts par une assurance-maladie. Ce système comporte de nombreuses failles et sont très mal-adaptées, prix que seuls paient ces étudiants.

Les régimes d'assurance-maladie des étudiants internationaux se retrouvent sous forme d'assurances collectives, que gèrent les universités. Chaque année, lors du renouvellement de l'assurance, les prix de la couverture peuvent changer en fonction des « sinistres ». Les étudiants internationaux sont donc vulnérables quant aux coûts réels des sinistres, n'ont que peu de voix officielles qui veillent à la bonne gestion de leur assurance par leur université et voient chaque année leur facture d'assurance augmenter. Selon les entrevues que nous avons réalisées, une forte majorité d'étudiants internationaux connaissent peu leur couverture d'assurance, méconnaissance du système qui semble exploitée.

Tout le réseau des Universités du Québec, la TELUQ, l'Université Laval, l'Université de Montréal, l'École Polytechnique, l'Université de Sherbrooke, l'École de Technologie Supérieure (ETS), l'Institut national de recherche scientifique (INRS) et l'École nationale d'administration publique (ÉNAP) se sont regroupés sous forme de consortium pour pouvoir négocier un contrat d'assurance avantageux. Le coût, en 2009, d'une année complète en était de 792 \$ par étudiant international. Les autres universités offrent aussi différentes assurances qui était de 578 \$ à 651 \$ en 2009. Les données les plus récentes n'ont pu être colligées, mais l'observation de nombreuses factures individuelles permet de constater une grande variabilité des montants.

Ces assurances offrent plusieurs services qui ne sont pas nécessairement couverts par la RAMQ et probablement peu utilisés par les étudiants internationaux. Parmi ceux-ci, mentionnons la physiothérapie, la chiropratique et l'ostéopathie, la massothérapie, l'homéopathie, la naturopathie et l'orthophonie. La multitude des régimes pose également un problème d'équité dans les couvertures respectives des étudiants internationaux. Il est grand temps que le gouvernement se penche sur cette question afin de mieux arrimer les besoins aux régimes proposés et protéger les étudiants internationaux d'une trop grande pression financière.

#### **Recommandation n. 3**

~~La FEUQ recommande de se pencher d'avantage~~ *Que le gouvernement du Québec se penche sur la question des assurances maladie offertes aux étudiants internationaux en vue de l'amélioration de leur condition de vie afin de diminuer la pression financière provenant de ces polices d'assurance privées auxquelles souscrivent les étudiants internationaux. (CASP-463 (9.3))*

### 3.3. Après les études : un crédit d'impôt

La principale mesure que nous proposons est la mise en place d'un crédit d'impôt visant le remboursement des frais différenciés pour les étudiants internationaux qui obtiennent leur résidence permanente au Québec suite à leurs études. Deux arguments principaux motivent encore à nos yeux cette démarche :

- Le développement d'une filière d'immigration formée et déjà intégrée à la société québécoise;
- Le principe d'équité, considérant qu'ils vont désormais participer au régime fiscal;

De plus, les étudiants internationaux comme bassin d'immigration potentiel possèdent un nombre d'avantages indéniables militant en faveur de leur rétention. Tout d'abord, la question de l'intégration à la société d'accueil est un élément essentiel d'un processus d'immigration réussi. En ce sens, les étudiants internationaux ayant été formés chez nous ont pu développer des réseaux sociaux, comprendre et acquérir nos codes culturels et, bien souvent, ont appris ou parlaient déjà français. De plus, le problème de la reconnaissance de leurs acquis académiques est évacué puisqu'ils sont diplômés au Québec, ce qui réduit d'autant les problèmes liés à un chômage structurel important chez les immigrants. En plus de permettre de combler une partie des cibles visées, les étudiants internationaux possèdent un autre avantage indéniable : ils sont déjà sur place. Leur présence au Québec facilite d'autant leur recrutement, comparativement aux candidats à l'immigration qui doivent se présenter devant les bureaux du Québec à l'étranger ou dans les ambassades et consulats canadiens.

Le principe d'équité se traduit par le fait que ces étudiants auront payé une forme de surtaxe tout au long de leurs études. Mais une fois qu'ils ont décidé de passer du statut d'étranger à celui de résident permanent ou citoyen et par la même occasion, ils contribueront à toute la société autant en tant que payeurs de taxes et impôts et que d'apport à la diversité culturelle du Québec. Il va dans le sens de l'équité et dans le respect des principes en place de permettre à ces individus de se voir rembourser les montants supplémentaires qu'on a pu leur exiger, afin qu'ils soient traités comme tous les québécois.

#### **Recommandation n. 4**

Que le gouvernement du Québec offre un crédit d'impôt pour les étudiants internationaux et canadiens non résidents du Québec qui choisissent d'immigrer au Québec, afin de voir leurs frais différenciés remboursés (CASP-100 (9.3)).

## 4. Conclusion

---

Il semble faire consensus chez la majorité des acteurs que des moyens doivent être mis de l'avant afin de favoriser l'immigration au Québec. D'autre part, tous s'entendent sur l'importance d'attirer davantage d'étudiants internationaux dans nos universités. Certes, des efforts furent réalisés quant à l'accélération du processus. Cependant, certains incitatifs sont encore absents pour convaincre les étudiants finissants de demeurer au Québec.

Nous sommes tout à fait conscients que certains étudiants internationaux viennent au Québec avec l'idée claire de mener à bien leurs études pour ensuite retourner dans leur pays d'origine. Cependant, certains viennent étudier au Québec précisément afin de s'y installer à long terme. En somme, des moyens concrets doivent donc être mis sur pied afin d'inciter les indécis à faire le choix d'immigrer et la FEUQ croit que le crédit d'impôt serait un incitatif intéressant et efficace à ce sujet.

Au Québec, le crédit d'impôt pour les jeunes diplômés qui s'installent en région à la suite de leurs études fonctionne très bien et a fait ses preuves depuis quelques années. Ce même crédit d'impôt, additionné au crédit d'impôt pour les étudiants internationaux immigrant au Québec, serait une manière optimale de susciter l'immigration tout en permettant une revitalisation des régions et une plus grande mobilité sociale sur le territoire québécois. Pour l'ensemble des raisons mentionnées dans le cadre de cet avis, la FEUQ croit que l'implantation d'un crédit d'impôt pour les étudiants internationaux immigrant au Québec à la suite de leurs études est une réponse intéressante à l'atteinte de la cohérence dans le discours du gouvernement.

Enfin, s'il est important de s'intéresser aux mesures visant une meilleure rétention des étudiants internationaux en vue de leur immigration, il est tout aussi important de s'attarder aux étapes préalables : le projet d'études au sens large, allant de l'inscription à la diplomation. À cet effet, nous croyons que la dérèglementation des droits de scolarités de certaines familles de programmes pour les étudiants internationaux va à l'encontre d'une politique efficace, concertée et cohérente visant à faciliter leur attraction. Ainsi, la FEUQ en appelle à une plus grande vision de la part de nos décideurs afin qu'ils pensent la question des étudiants internationaux de façon intégrée, en tenant compte de l'« avant, pendant et après » leur projet d'études, notamment lorsqu'ils réviseront la politique des frais de scolarité pour les étudiants étrangers à la suite de la mesure annoncée dans le budget 2011. Cette vision devrait intégrer la question des coûts associés aux études universitaires et aux services complémentaires offerts aux étudiants internationaux.

## Bibliographie

---

### *Gouvernement du Canada*

CIC. 2003. *Les étudiants étrangers au Canada 1980-2001*. Ottawa : CIC.

CIC. 2005. *Guide de traitement des demandes à l'étranger pour la catégorie 12 : Étudiants*. Ottawa : CIC.

CIC. 2010. *Faits et chiffres 2009; Aperçu de l'immigration : Résidents temporaires; Canada – Effectif au 1<sup>er</sup> décembre des étudiants étrangers selon le sexe et le niveau d'études*. Ottawa : Citoyenneté et Immigration Canada, <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/faits2009/temporaires/18.asp> (consulté le 22 juin 2011).

CIC. 2010b. *Faits et chiffres 2009 : Aperçu de l'immigration : Résidents temporaires; Canada – Effectif au 1<sup>er</sup> décembre des étudiants étrangers selon la province ou le territoire et la région urbains*. Ottawa : Citoyenneté et Immigration Canada, <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/faits2009/temporaires/16.asp> (consulté le 22 juin 2011).

Industrie Canada. 2001. *Atteindre l'excellence, investir dans les gens, le savoir et les possibilités. La Stratégie d'Innovation du Canada*. Ottawa : Industrie Canada.

Industrie Canada, 2007, *Réaliser le potentiel des sciences et de la technologie au profit du Canada*, Ottawa : Industrie Canada.

Ministère des Finances du Canada, 2006. *Avantage Canada : Bâtir une économie forte pour les Canadiens*, Ottawa : MFC.

Ministère des Finances du Canada. 2006. *Avantage Canada; Bâtir une économie forte pour les Canadiens*. Ottawa : Ministère des Finances du Canada.

PRP, 2005. *Encourager les choix touchant le travail et le départ à la retraite, Projet de recherche sur les politiques,*

[http://policyresearch.gc.ca/doclib/Encour\\_Choice\\_F.pdf](http://policyresearch.gc.ca/doclib/Encour_Choice_F.pdf) (consulté le 24 juillet 2008)

Statistique Canada. 1998. *Participation des étudiants étrangers à l'éducation canadienne*. Ottawa : Statistique Canada.

Statistique Canada. 2007. « Frais de scolarité universitaires 2007-2008 », *Le Quotidien*, 18 octobre 2007, <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/071018/q071018b.htm> (Consulté le 30 juillet 2008).

Statistique Canada. 2008. *Les immigrants sur le marché du travail canadien en 2007 : analyse selon la région d'obtention des études postsecondaires*, Ottawa : Statistique Canada.

Statistique Canada. 14 juillet 2010. *Effectifs universitaires selon le régime d'étude et le sexe, par province*. En ligne. (<http://www40.statcan.ca/102/cst01/educ53a-fra.htm>. Page consultée le 29 juin 2011)

### **Gouvernement du Québec**

CCAFE. 2001. *Modifications aux Règles budgétaires applicables aux établissements d'enseignement supérieur pour l'année 2002-2003. Des augmentations pour les étudiants canadiens et étrangers*. Québec : CSE, CCAFE.

CCAFE. 2002. *Modifications aux Règles budgétaires applicables aux établissements de l'enseignement supérieur pour l'année 2003-2004. Un nouveau plafond de 4% pour l'indexation des droits supplémentaires des étudiants étrangers*. Québec : CSE, CCAFE.

CCAFE. 2004. *Modifications aux Règles budgétaires applicables aux établissements de l'enseignement supérieur pour l'année 2004-2005*. Québec : CSE, CCAFE.

CCAFE. 2005. *Droits de scolarité supplémentaires des étudiants canadiens non-résidents et des étudiants étrangers 2005-2006 et 2006-2007*. Québec : CSE, CCAFE.

CCAFE. 2007. *Hausses des droits de scolarité des résidents du Québec, des étudiants canadiens et des étudiants étrangers : modifications au Règlement sur l'aide financière aux études*. Québec : CSE, CCAFE.

CCAFE. 2008. *L'encadrement des frais institutionnels obligatoires dans les universités québécoises*. Québec : CSE, CCAFE.

CSE. 2005. *L'internationalisation : Nourrir le dynamisme des universités québécoises*. Québec : CSE.

Emploi-Québec. 2008. *Le marché du travail au Québec : Perspectives à long terme 2008-2017*. Québec : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Emploi-Québec.

ISQ. 2010. *Le bilan démographique du Québec : édition 2010*. Québec : Institut de la statistique du Québec.

Julien, Mélanie. 2005. *La mobilité internationale des étudiants au sein des universités québécoises*. Québec : CSE.

MELS. 2005. *Statistiques de l'éducation; Enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire; Édition 2005*. Québec : MELS.

MELS. 2006. *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2006-2007*. Québec : MELS.

MELS. 2006b. *Liste des pays et des organisations internationales à qui le gouvernement du Québec accorde des exemptions du montant forfaitaire*. Québec : MELS, [http://www.meq.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-univ/droits\\_scolarite-F\\_pays-organisations.pdf](http://www.meq.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-univ/droits_scolarite-F_pays-organisations.pdf) (Consulté le 4 août 2008).

MELS. 2007. *Calculs définitifs des subventions de fonctionnement des universités pour l'année universitaire 2006-2007*, Québec : MELS, <http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ftp/Cal-def-0607.pdf> (Consulté le 4 août 2008).

MELS. 2007b. *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2006-2007*. Québec : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

MELS. 2008. *Statistiques détaillées sur l'éducation*, Québec : MELS, [http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/Stat\\_det/univ\\_eff.htm](http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/Stat_det/univ_eff.htm) (Consulté le 4 août 2008).

MELS. 2008b. *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2007-2008*. Québec : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

MELS. 2009. *Indicateurs de l'éducation – Édition 2009*, Québec : MELS.

MELS. 2009b. *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2008-2009*. Québec : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

MELS. 2010. *Étudiantes et étudiants étrangers dans le réseau universitaire québécois au trimestre d'automne*. Québec : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

MELS. 2010b. *Indicateurs de l'éducation – Édition 2010*. Québec : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

MELS. 2010c. *Prévision de l'effectif étudiant universitaire (EETP)*. Québec : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

MELS. 2010d. *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2009-2010*. Québec : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

MELS. 2011. *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2010-2011*. Québec : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

MEQ. 2002. *Pour réussir l'internationalisation de l'éducation... Une stratégie mutuellement avantageuse*. Québec : MEQ.

MICC. 2008. *Consultation 2008-2010; La planification de l'immigration au Québec pour la période 2008-2010*. Québec : MICC.

MICC. 2011. *Consultation 2012-2015; La planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015*. Québec : MICC.

MRI. 2006. *La politique internationale du Québec; La force de l'action concertée – Plan d'action 2006-2009*. Québec : MRI.

Rapport du comité de travail sur la pérennité du système de santé au Québec. «*Pour sortir de l'impasse : la solidarité entre les générations.*» Juillet 2005.

Vierstraete, Valérie (MELS), 2007, *Les frais de scolarité, l'aide financière aux études et la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire, comparaison à l'échelle internationale et étude de scénarios pour le Québec*, Québec : MELS.

### ***International***

AEI. 2007. *International students numbers*, Canberra : AEI. <http://aei.dest.gov.au/AEI/MIP/Statistics/StudentEnrolmentAndVisaStatistics/Default.htm> (consulté le 3 juillet 2008).

AEI. 2008. *Export Income to Australia from Education Services in 2007*. Canberra : AEI.

Australie, Department of Education, Science and Training. 2005. *Australia's Competitors in International Education : July 2005 Update*. Canberra : DEST.

DEST. 2005. *Finance 2004. Selected Higher Education Statistics*. Canberra : DEST.

Conseil de l'Europe, 2008. *Qu'est-ce que le Processus de Bologne ?*, Bruxelles : CE, disponible au :

[http://www.coe.int/t/dg4/highereducation/ehea2010/bolognapedestrians\\_FR.asp](http://www.coe.int/t/dg4/highereducation/ehea2010/bolognapedestrians_FR.asp) (consulté le 29 juillet 2008).

FSÉ, 2003, *Étudiants étrangers : entre maîtrise des flux migratoires et logiques de marché*. Paris : FSÉ, disponible au : <http://www.luttes-etudiantes.com/FSE/2003/motion%20sur%20les%20etudiants%20etrangers.pdf> (consulté le 29 juillet 2008).

Harfi, Mohamed, Mathieu, Claude. 2006, *Mobilité internationale et attractivité des étudiants et des chercheurs*, Horizons Stratégiques 2006/1, no. 1, pp. 28-42.

INSEE. 2007. *Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur français*, Paris : INSEE.

Kritz, Mary M. 2006. *Globalisation and Internationalisation of Tertiary Education; Final Report submitted to the United Nations Population Division*. Ithaca : Cornell

University, Population and Development Program and Polson Institute for Global Development.

Massey, D. et N. Malone. 2002. « Pathways to legal immigration », *Population Research and Policy Review* 21, pp. 473-504.

OCDE. 2004. *Enseignement supérieur : Internationalisation et Commerce*. Paris : OCDE.

OCDE. 2006. *Analyse des politiques d'éducation; Regards sur l'enseignement supérieur – 2005-2006*. Paris : OCDE.

OCDE 2006b : *Analyse des politiques d'éducation; Regard sur l'enseignement supérieur 2005-2006*.

OCDE. 2007. *Regards sur l'éducation; Les indicateurs de l'OCDE 2007*. Paris : OCDE.

Tremblay, Karine. 2005. « Academic Mobility and Immigration », *Journal of Studies in International Education* 9 (No.3), pp.196-228.

UNEF, 2008. *Guide étudiants étrangers : Plateforme de revendications*, Paris : UNEF, disponible au : [http://www.unef.fr/delia-CMS/index/topic\\_id-159,199,229/le-guide-etudiant-etranger.html](http://www.unef.fr/delia-CMS/index/topic_id-159,199,229/le-guide-etudiant-etranger.html) (consulté le 29 juillet 2008).

### **Conseil national des cycles supérieurs de la Fédération universitaire du Québec**

Conseil national des cycles supérieurs (Venne, Jean-François). 2006a. *L'apport des étudiants internationaux dans le processus de recherche des universités québécoises*, Montréal : CNCS-FEUQ.

Conseil national des cycles supérieurs (Venne, Jean-François). 2006b. *Un regard critique sur l'aide financière aux études*, Montréal : CNCS-FEUQ.

Conseil national des cycles supérieurs (Venne, Jean-François). 2008. *Les sources et modes de financements des étudiants aux cycles supérieurs*, Montréal : CNCS-FEUQ.

Conseil national des cycles supérieurs (Machabée, Yannick). 2001. *Les sources et modes de financement des étudiants aux cycles supérieurs*, Montréal : CNCS-FEUQ.

Conseil national des cycles supérieurs (Lalande, Frédéric). 2008. *Les étudiants internationaux au Québec*, Montréal : CNCS-FEUQ.

### **Fédération étudiante universitaire du Québec**

Fédération étudiante universitaire du Québec (Leroux, Serge, Roche, Michel et Harvey, Kenny). 2002. *Présence d'étudiants internationaux au Québec : Prémisse de l'internationalisation du réseau universitaire*, FEUQ : Montréal.

Fédération étudiante universitaire du Québec (Friedman, Andres). 2003. *L'impact des étudiants internationaux dans l'économie québécoise*, Montréal : FEUQ.

Fédération étudiante universitaire du Québec (Bélanger, Guillaume et Lavoie, Guillaume). 2004. *Le Québec et ses étudiants internationaux : leur rétention au cœur d'une politique d'immigration*. Montréal : FEUQ.

Fédération étudiante universitaire du Québec (Viau, Laurent). 2007a. *Vers une révision du modèle québécois des frais différenciés*, Montréal : FEUQ.

Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ). 2007b. *Mémoire sur les frais afférents ou frais institutionnels obligatoires de toute nature*. Montréal : FEUQ.

Fédération étudiante universitaire du Québec (Gervais, Olivier). 2007c. *La dette du Québec : conséquences et problématiques du remboursement*, Montréal : FEUQ.

Fédération étudiante universitaire du Québec (Viau, Laurent). 2007d. *Vers une révision du modèle québécois des frais différenciés*, Montréal : FEUQ.

Fédération étudiante universitaire du Québec (Lapierre, Anne-Marie et Jacques, Michel). 2008. *Avis sur la reconnaissance de la scolarité*, Montréal : FEUQ.

Fédération étudiante universitaire du Québec (Larouche, Krystel). 2010. *Les obstacles administratifs à l'intégration des étudiants internationaux*, Montréal : FEUQ.

Fédération étudiante universitaire du Québec (Boucher, Lysiane et Viau, Laurent). 2010b. *Avis sur l'attraction et la rétention des étudiants internationaux*, Montréal : FEUQ.

### **Autres organismes et auteurs**

AUCC. 2002. *Recrutement des étudiants étrangers*. Ottawa : AUCC.

AUCC. 2011. *Tendances dans le milieu universitaire : Effectifs*, Ottawa : Association des universités et collèges du Canada.

AUCC. 2008. *Les répercussions du Processus de Bologne pour les universités canadiennes*, Ottawa : AUCC.

BCEI. 2002. *Profil des étudiants étrangers au Canada 2002*. Ottawa : BCEI.

BCEI. 2007. *Étoiles du Nord : Diplômés étrangers des établissements d'enseignement canadiens et main-d'œuvre nationale*, Ottawa : BCEI.

Béland, François, *Les dépenses de santé au Québec : la bataille des chiffres*, 2006, disponible au <http://www.mdas.umontreal.ca/pdf/memoirebeland.pdf> (page consultée le 24 juillet 2008)

Bond, Sheryl et Jean-Pierre Lemasson (dir.). 1999. *Un nouveau monde du savoir : les universités canadiennes et la mondialisation*. Ottawa : Centre de recherches pour le développement international.

Conseil régional des élus de Montréal (CRÉ). 2006. *Intensifier les efforts pour attirer et retenir les meilleurs étudiants internationaux à Montréal*, Montréal : CRÉ.

Contandriopoulos, Damien, Blais, Régis et Pomey, Marie-Pascal, *De la difficulté à remplir une baignoire qui fuit*, Mémoire déposé à la Commission des affaires sociales, 2006, <http://www.mdas.umontreal.ca/pdf/memoirebaignoire.pdf> (consulté le 17 juillet 2008)

Prairie Research Associate. 2004. *Le Canada au premier rang : l'enquête 2004 sur les étudiants étrangers* : Ottawa : BCEI.

CRÉPUQ. (2009). *Inscriptions dans les universités québécoises à l'automne 2009*. Montréal. CRÉPUQ